

A quelle autorisation le projet est-il soumis ?

Projet		Type d'autorisation (DP = Déclaration Préalable, PC = Permis de Construire, PA = Permis d'Aménager)
Edification d'un mur :	<ul style="list-style-type: none"> - De clôture - De soutènement - Dans l'enceinte de la propriété 	DP Rien Rien si hauteur < 2m, DP si hauteur ≥ 2m
Edification d'une clôture autre que nécessaire à l'activité agricole		DP si PLU, délibération, ZPPAUP ou AVAP, site inscrit ou monument historique
Ravalement d'une façade		DP
Réfection d'une toiture		DP
Percement d'une fenêtre :	<ul style="list-style-type: none"> - Sans changement de destination - Avec changement de destination 	DP PC
Changement de portes et fenêtres		DP
Installation d'une piscine non couverte ou couverte avec hauteur ≤ 1,80m :	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie du bassin inférieure ou égale à 10 m² et installation inférieure à 3 mois - Superficie du bassin de 10 à – de 100 m² et installation supérieure à 3 mois - Superficie du bassin de + de 100 m² et installation supérieure à 3 mois 	Rien DP PC
Installation d'une piscine couverte > 1,80 m		PC
Construction neuve :	<ul style="list-style-type: none"> - Surface ou emprise ≤ 5 m² et surface ≤ 5 m² et emprise ≤ 5 m² - Surface ou emprise > 5 m² et surface ≤ 20 m² et emprise ≤ 20 m² - Surface o emprise > 20 m² 	Rien DP PC
Aménagement d'une cuisine dans un garage		Si modification de l'aspect extérieur du bâtiment : DP
Aménagement d'une chambre dans les combles		Rien
Extension d'un logement :	<ul style="list-style-type: none"> - Surface ou emprise ≤ 5 m² et surface ≤ 5 m² et emprise ≤ 5 m² - Surface ou emprise > 5 m² et surface ≤ 20 m² et emprise ≤ 20 m² - Surface ou emprise > 20 m² et surface ≤ 40 m² et emprise ≤ 40 m² si travaux sur construction existante, en zone U et ne portant pas la surface totale au-delà du seuil de recours à l'architecte - Surface ou emprise > 20 m² 	Rien DP DP PC
Construction d'une véranda		Idem « extension d'un logement »
Création d'un niveau supplémentaire dans un bâtiment existant		Idem « extension d'un logement »
Installation d'une antenne parabolique :	<ul style="list-style-type: none"> - En façade - Au sol (hauteur < 12m) 	DP Rien
Installation d'une caravane hors terrain de camping	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le terrain assiette de la résidence principale - Plus de 3 mois consécutifs ou non 	Rien DP
Construction d'un abri de jardin		Idem « construction neuve »
Construction d'une terrasse :	<ul style="list-style-type: none"> - De plain-pied - Surface < 20 m² - Surface > 20 m² 	Rien DP PC
Travaux intérieurs d'aménagement :	<ul style="list-style-type: none"> - Sans changement de destination - Avec changement de destination 	Rien DP

	- Avec changement de destination modifiant les structures porteuses	PC
Pose de panneaux solaires		DP

Changement de destination si un local ou une construction passe de l'une à l'autre des 9 catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureau, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif.